

Alexandra Louis
3^{ÈME} CIRCONSCRIPTION DES BOUCHES-DU-RHÔNE



mercredi 24 mars 2021

En finir avec la bétonnisation à Marseille

Communiqué de presse

Alexandra Louis, députée de Marseille,

dépose
dans le cadre du projet de loi Climat
qui sera examiné le lundi 29 mars à l'Assemblée nationale

des amendements pour aller plus loin pour limiter l'artificialisation
des sols et les constructions abusives

Comme à Sainte Marthe, Saint Mitre, et d'autres noyaux villageois, Château Gombert fait l'objet d'un urbanisme agressif et irréfléchi au préjudice de ses habitants. C'est encore et toujours le même scénario qui se répète inlassablement. L'association du comité d'intérêt de quartier de Château Gombert dénonçait encore cette semaine un projet immobilier disproportionné et inadapté dont le permis de construire a été octroyé à peine quelques temps avant l'entrée en vigueur du nouveau plan local d'urbanisme intercommunal qui aurait sans doute évité cette nouvelle dénaturation du quartier.

La bétonnisation à outrance n'est pas une fatalité. Le projet de loi Climat et résilience prévoit de limiter l'artificialisation des sols avec l'objectif de la diviser par deux. **Alexandra Louis** a lancé avec son équipe une concertation à l'échelon local afin d'aller encore plus loin. La parlementaire a auditionné notamment des associations, des citoyens engagés et des professionnels comme l'architecte marseillaise Corinne Vezzoni.

Après concertation, la députée proposera notamment par voie d'amendement :

- de fixer des critères d'évaluation autant qualitatifs que quantitatifs pour garantir la limitation de l'artificialisation des sols, mais également pour préserver des espaces non bâtis, et notamment les terres agricoles, car ces petits espaces de verdure sont autant de parenthèses urbaines qui participent à la qualité de vie d'un quartier ;
- de mettre en œuvre une cartographie locale afin de réaliser un atlas qui permettrait d'identifier les friches et terrains abimés qu'il conviendrait de revaloriser ainsi que les terres agricoles qu'il faut préserver. Cet outil en accès libre serait indispensable pour construire une urbanisation écologique et responsable. De nombreux terrains abimés à Marseille méritent d'être réinvestis intelligemment en associant les habitants du voisinage.

Nous pouvons construire Marseille autrement. Notre ville a certes besoin de logements, mais elle n'a pas besoin d'ériger à tout va des immeubles sans cohérence avec l'esprit de nos quartiers sur des terrains qui devraient être préservés.



Déambulation à Sainte
Marthe 14ème



Déambulation à Saint Mitre
13ème



Déambulation dans un éco-
quartier, vraiment ?

guillaume.jesberger@gmail.com

Contact presse

06 18 50 57 40

gabriel.schill@clb-an.fr
07 86 32 47 77



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Alexandra Louis députée.

[Se désinscrire](#)



© 2020 Alexandra Louis députée